

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/18

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur :

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur :

OBJET : Convention entre le Département et l'Association Élan 2

Le soutien qu'apporte le Département à l'action de l'Association ELAN 2 s'est concrétisé par une subvention d'un montant de 25 500 €, décidée lors de la séance du 26 novembre 2010. Il convient donc d'approuver le projet de convention qui liera le Département à cette Association pour permettre l'aboutissement de ce soutien.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010 « Budget primitif pour l'exercice 2010 »,

VU la délibération du Conseil général n° 4/05 en date du 26 novembre 2010 « Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées - Troisième répartition de crédit 2010 »

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

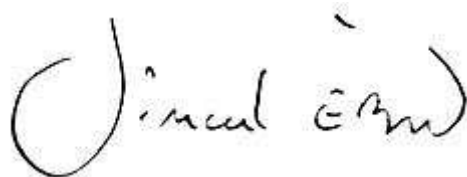
DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention entre le Département et l'Association ELAN 2 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

Article 2: d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ